

**Extrait du registre des délibérations  
de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire**

**Objet : Validation du mémoire en réponse aux avis reçus dans le cadre de la consultation administrative, en préparation de la consultation dématérialisée du public**

---

Date de la convocation : 27 juin 2022

Nombre de membres : 68

Présents : 24

Pouvoirs : 18

Quorum : non requis

Votants 42 /68 dont

1 <sup>er</sup> collège : 21
2 <sup>ème</sup> collège : 12
3 <sup>ème</sup> collège : 9

---

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi huit juillet à neuf heures et trente minutes,  
La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Estuaire de la Loire s'est réunie à Nantes, sous la Présidence de M. CAUDAL, Président de la CLE.

Étaient présents ou représentés :

**1<sup>er</sup> Collège des collectivités, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

*Simon UZENAT, Conseil régional de Bretagne*

*Chloé GIRARDOT-MOITIE, Département de Loire Atlantique*

*Laurent DUBOST, Etablissement Public Loire*

*Olivier DEMARTY, Parc naturel régional de Brière*

*Robin SALECROIX, Nantes métropole (Pouvoir à M. GUITTON)*

*Jean-Claude LEMASSON, Nantes métropole (Pouvoir à M. JOUNY)*

*Jean-Sébastien GUITTON, Nantes métropole*

*Eric PROVOST, CARENE*

*François CHENEAU, CARENE (Pouvoir à M. PROVOST)*

*Claude CAUDAL, Pornic Agglo Pays de Retz*

*Luc NORMAND, Pornic Agglo Pays de Retz (Pouvoir à Mme PELTIER)*

*Annabelle GARAND, Cap Atlantique (Pouvoir à M. CAUDAL)*

*Jean-Yves HENRY, Communauté de communes Erdre et Gesvres (Pouvoir à M. DEMARTY)*

*Daniel GUILLE, Communauté de communes Estuaire et Sillon (Pouvoir à M. COCHY)*

*Sylvie GAUTREAU, Communauté de communes Sud Estuaire (Pouvoir à M. DUBOST)*

*Laetitia PELTIER, Communauté de communes Sud Retz Atlantique*

*Denis THIBAUD, Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine (Pouvoir à M. COIGNET)*

*Philippe JOUNY, Communauté de communes Pontchâteau-Saint Gildas*

*Jean CHARRIER, Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire (Pouvoir à Mme GIRARDOT-MOITIE)*

*Jacques COCHY, Syndicat du bassin du Brivet*

*Thierry COIGNET, Syndicat Loire Aval*

**2<sup>ème</sup> Collège des usagers, riverains, des organisations professionnelles et associations :**

*François D'ANTHENAISE, Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire*

*Célia DREVO, Fédération des maraichers nantais*

*Vincent MOUREN, Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Loire Atlantique*

*Yves ROUVRAY, Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire (Pouvoir à M. MOUREN)*

*Jean-Pierre LAFFONT, Association Ligue de Protection des Oiseaux*

*Noémie MOREL, Association France nature environnement (Pouvoir à M. COUTURIER)*

*Catherine BELIN, Association Bretagne Vivante (Pouvoir à M. LAFFONT)*

*Michel BELLANGER, Union régionale de la consommation, du logement et du cadre de vie*

*Gérard ALLARD, Association UFC Que Choisir*

*Agnès GARCON, Union régionale des industriels de carrières et matériaux*

*Annabelle ORSAT, Association des industriels Loire Estuaire (Pouvoir à Mme GARCON)*

*Christian COUTURIER, Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire*

**3<sup>ème</sup> Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :**

*Préfète coordonnatrice de bassin (Pouvoir à M. PONTHEUX)*

*Préfet de Région Pays de la Loire (Pouvoir à Mme LETESSIER)*

*Préfet de Loire Atlantique (Pouvoir à Mme CORCY)*

*Antoine VALLEE, Voies Navigables de France*

*Hélène VIDEAU, Office français de la biodiversité*

*Laure LETESSIER, Direction régionale de l'environnement, l'aménagement et du logement des Pays de la Loire*

*Hervé PONTHEUX, Agence de l'eau Loire Bretagne*

*Gaëlle CORCY, Direction départementale des territoires et de la mer de Loire Atlantique*

*Direction départementale des territoires de Maine et Loire (Pouvoir à M. VALLEE)*

**Assistaient également à la séance :**

*Marie-Laure ROUSSEAU (Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire) ; Jérôme LE DAVADIC (Communauté de communes Sud Estuaire) ; Elise BABOULENE (Nantes métropole) ; Caroline ROHART (SYLOA) ; Julie PIERRE (SYLOA) ; Justine VAILLANT (SYLOA) ; Roxane FOURRIER (SYLOA) ; Céline OLLINGER (SYLOA).*

**Étaient absents ou excusés :**

**1<sup>er</sup> Collège :** *Maurice PERRION (Conseil régional des Pays de la Loire), Claire TRAMIER (Département de Loire Atlantique), Gilles PITON (Département du Maine et Loire), Alain GUIHARD (Département du Morbihan), Rémy ORHON (Communauté de communes du Pays d'Ancenis), Jean-Marc JOUNIER (Communauté de communes Sèvre et Loire), Jean-Pierre BRU (Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou), Jacques ROBERT (Communauté de communes Anjou Bleu Communauté), Yannick BENOIST (Communauté d'agglomération Mauges Communauté), Bertrand ROBERDEL (Communauté de communes Arc Sud Bretagne), Jean-Luc GREGOIRE (ATLANTIC'EAU), Rémy NICOLEAU (Pôle métropolitain Nantes-St Nazaire), Thierry AGASSE (Syndicat du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais), Julie LAERNOES (Syndicat d'Entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturel), Jacques PRIMITIF (Syndicat Evre Thau St-Denis Robinets Haie d'Allot).*

**2<sup>ème</sup> Collège :** *Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire, Chambre de commerce et d'industrie de Nantes St-Nazaire, Syndicat des vignerons indépendants nantais, Comité régional des pêches et des élevages marins, Association agréée des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire Atlantique, Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire, Union Maritime Nantes Ports.*

**3<sup>ème</sup> Collège :** *Préfet de Maine et Loire, Grand Port Maritime de Nantes st-Nazaire, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, IFREMER*

## Exposé des motifs

Le SAGE Estuaire de la Loire révisé, adopté par la CLE le 18 février 2020, a été soumis à la consultation des personnes publiques et organismes intéressés, telle que définie par le code de l'environnement, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 1<sup>er</sup> février 2021. En raison du contexte sanitaire, la consultation a fait l'objet d'une prolongation d'une durée d'un mois.

La consultation a été élargie, sur décision de la CLE, à l'ensemble des membres de la CLE et à des acteurs du territoire spécialisés (urbanisme, estuaire).

Le SAGE Estuaire de la Loire révisé a également été transmis pour avis de l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Les avis reçus dans le cadre de la consultation ont fait l'objet d'une présentation en séance, lors de la CLE du 1<sup>er</sup> juillet 2021. A l'issue de celle-ci, la CLE a validé la reprise de la concertation, dans l'objectif d'aboutir à un mémoire en réponse.

Ce mémoire intègre les réponses apportées par la CLE à ces avis, au terme d'une large concertation menée avec les acteurs concernés par la gestion de l'eau sur le territoire, entre juillet 2021 et juillet 2022, et ce au travers de différentes instances mobilisées (groupe de travail, commissions de concertation, bureaux de la CLE, CLE, rencontres individuelles, etc.).

Après validation du mémoire en réponse par la CLE, le projet de SAGE sera soumis à consultation dématérialisée du public, suivant les règles dictées par le Code de l'Environnement.

Le Président propose un vote à main levée. A l'unanimité, la CLE est favorable aux modalités de vote proposées.

### Résultat du vote :

Nombre de suffrage : 42  
Favorable : 37  
Défavorable : 0  
Abstention : 5

### ***La CLE, après en avoir délibéré,***

***VALIDE*** à la majorité de 37 voix pour, le mémoire en réponse aux avis reçus dans le cadre de la consultation administrative, en préparation de la consultation dématérialisée du public.

A Nantes, le 8 juillet 2022,



Le Président de la Commission Locale de l'Eau,  
Claude CAUDAL